

Gratuite et de Qualité !

La Médecine de Soins du Réseau Médical du GPF SNCF



L'UNSA-Ferroviaire vous informe !

Rappel : l'article 2 du chapitre 12 du statut des relations collectives entre SNCF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités constituant le GPF et leurs personnels précise que :

« L'agent du cadre permanent, a droit aux soins gratuits qui lui sont dispensés par les médecins de soins du réseau du Service Médical ».

La consultation en médecine de soins est gratuite dans les cabinets médicaux du GPF SNCF, ainsi qu'au cabinet médical privé de votre médecin agréé, installé dans le secteur proche de votre domicile.

De plus, sur avis de votre médecin de soins, vous pouvez consulter gratuitement un médecin spécialiste du réseau médical du GPF. Mieux encore, vous pouvez demander directement une consultation à un médecin spécialiste de votre choix.

L'avantage est certain : les consultations des généralistes, spécialistes, sont gratuites. Les délais d'attente pour consulter un spécialiste de votre choix, par exemple un ophtalmologiste, sont très nettement inférieurs au délai d'attente d'un spécialiste qui exerce en cabinet privé.

La qualité des spécialistes est reconnue et le GPF est l'une des dernières Entreprises à proposer un réseau médical compétent et accessible en peu de temps.

De plus, la gratuité est un élément essentiel des « avantages » du Statut !

Agents du cadre permanent, ne boudez pas l'offre médicale proposée dans le cadre du réseau médical du GPF.

Ayez le bon réflexe : elle est gratuite et confortera l'activité du réseau médical au service des agents du cadre permanent.

- ✓ Consultez un médecin dans l'un des 104 Cabinets Médicaux ouverts à la médecine de soins.
- ✓ Consultez près de chez vous l'un des 1362 généralistes appelés "médecins agréés en cabinet privé". Vous présentez votre Carte Vitale en précisant que vous êtes cheminot(e) affilié(e)s à la CPRP SNCF.

Les consultations peuvent être dispensées à l'agent pendant les heures de service au cabinet médical de la SNCF ... *extrait de l'article 4 du RH 00359.*



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org

Médecine de soins SNCF Gratuite et de Qualité !

